

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

XXXXXXXXXX

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION

29 AOÛT 2018

DATE D’AFFICHAGE

07 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

OBJET :

APPROBATION DU PLU DE LA
COMMUNE DE LORMAISON

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le

21 SEPTEMBRE 2018

Et publication ou notification

Du :

21 SEPTEMBRE 2018

Le Maire,
Signature et cachet



Le vingt-sept septembre deux-mil dix-huit à 20h30, le conseil municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Public, sous la Présidence de M. LAGNY Jean-Pierre, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs LOCQUET P, JEANTET D, MARTIN A, FREMONT Ph, DUPUIS O
Mesdames CASCIOLA C, RIGONIE F, JAFFRAY M.L, BEZAK DIT KOWALSKI, M, EGOT V

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

ABSENT NON EXCUSE : JARDIN G
LE 21 SEP. 2018

ABSENTS EXCUSES : M BOUTINEAU D
M LEROY J.P donne pouvoir à M DUPUIS O
Mme CULERIER V donne pouvoir à M LAGNY JP

Monsieur LOCQUET P a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LORMAISON

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 151-1 à L. 151-43, et R. 153-1 à R. 153-12 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la délibération en date du 30 janvier 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Lormaison, et fixant les modalités de concertation avec la population ;

VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 14 octobre 2016 ;

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France en date du 10 août 2017 portant décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale stratégique la procédure d'élaboration du PLU de Lormaison ;

VU la délibération en date du 18 août 2017 optant pour le contenu modernisé du règlement d'un Plan Local d'Urbanisme, et rendant ainsi applicables à l'élaboration du PLU de Lormaison l'ensemble des dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

XXXXXXXXXX

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION

29 AOÛT 2018

DATE D’AFFICHAGE

07 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

OBJET :

APPROBATION DU PLU DE LA
COMMUNE DE LORMAISON

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le

21 SEPTEMBRE 2018

Et publication ou notification

Du :

21 SEPTEMBRE 2018

Le Maire,
Signature et cachet



Le vingt-septembre deux-mil dix-huit à 20h30, le conseil municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Public, sous la Présidence de M. LAGNY Jean-Pierre, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs LOCQUET P, JEANTET D, MARTIN A, FREMONT Ph, DUPUIS O
Mesdames CASCIOLA C, RIGONIE F, JAFFRAY M.L, BEZAK DIT KOWALSKI M, EGOT V

ABSENT NON EXCUSE : JARDIN G

ABSENT EXCUSES : M BOUTINEAU D

M LEROY J.P donne pouvoir à M DUPUIS O

Mme CULERIER V donne pouvoir à M LAGNY JP

Monsieur LOCQUET P a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LORMAISON

VU la délibération en date du 19 octobre 2017 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 04 novembre 2016 au 06 octobre 2017 inclus ;

VU la délibération en date du 19 octobre 2017 arrêtant le projet de PLU ;

VU les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire en date du 03 avril 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU ;

VU l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 26 avril 2018 au 28 mai 2018, et le rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

VU les modifications proposées par la commission municipale d'urbanisme lors de la séance de travail du 06 juillet 2018, au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation et les observations formulées lors de l'enquête publique ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance de travail du 06 juillet 2018 et discuté des modifications qu'il convenait d'apporter au document final, et étant rappelé que le dossier de PLU prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal en mairie conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance ;

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 21 SEP. 2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION

29 AOÛT 2018

DATE D’AFFICHAGE

07 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

OBJET :

APPROBATION DU PLU DE LA
COMMUNE DE LORMAISON

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le

21 SEPTEMBRE 2018

Et publication ou notification

Du :

21 SEPTEMBRE 2018

Le Maire,
Signature et cachet



Le vingt-septembre deux-mil dix-huit à 20h30, le conseil municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Public, sous la Présidence de M. LAGNY Jean-Pierre, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs LOCQUET P, JEANTET D, MARTIN A, FREMONT Ph, DUPUIS O
Mesdames CASCIOLA C, RIGONIE F, JAFFRAY M.L, BEZAK DIT KOWALSKI M, EGOT V

ABSENT NON EXCUSE : JARDIN G

ABSENTS EXCUSES : M BOUTINEAU D
M LEROY J ; P donne pouvoir à M DUPUIS O
Mme CULERIER V donne pouvoir à M LAGNY JP

Monsieur LOCQUET P a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LORMAISON

Après en avoir délibéré, décide : « à la majorité »

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

- DE VALIDER les propositions de la commission municipale d'urbanisme formulées lors de la séance du 06 juillet 2018, dont le procès verbal est annexé à la présente délibération.

- D'APPROUVER le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat.

Il comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation, LE 21 SEP. 2018
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération sera adressée à la Préfecture du Département de l'Oise.

Fait en Mairie de Lormaison,

Le 21 septembre 2018.

Pour extrait, conforme au registre

Le Maire,
Jean-Pierre LAGNY

